



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Coordination et Animation Territoriale**

Procès verbal

Mission Foncier

Affaire suivie par :
foncier@guyane.pref.gouv.fr

Cayenne, le **28 AOUT 2023**

Procès verbal de la séance du 13 Juillet 2023

Objet : Commission d'attribution foncière pour l'aménagement et la mise en valeur agricole des terres domaniales sur la commune de Sinnamary.

Président :

M. Mathieu GATINEAU, secrétaire général des services de l'État en Guyane, représentant le Préfet

En qualité de membres :

Mme Sandra MONDESIR-VIGNE, représentant le directeur régional des finances publiques

M. Patrice PONCET, directeur général adjoint des territoires et de la mer

M. Albert SIONG, président de la Chambre d'agriculture

Membres absents :

Le Maire de la commune de Sinnamary

Au titre du secrétariat : la Mission Foncier

- M. Julien BRENCKLE ; Chargé de Mission
- M. Thomas REQUILLART ; Adjoint à la Directrice

Le quorum étant atteint, la commission prévue à l'article D.5141-7 du Code général de la propriété des personnes publiques a examiné et émis un avis sur le dossier suivant dont la parcelle est située sur la commune de Sinnamary.

DOSSIER PRÉSENTÉ	VOTES	AVIS DE LA COMMISSION	MOTIVATION
Dossier 50103 : EARL LA BELLE ASSAÏ Bail emphytéotique : Extension Surface demandée : 105 Ha Parcelle cadastrale : F 535	Membres : Défavorable : 4	Défavorable	Mise en valeur incomplète sur le foncier existant (25,5 ha déclarés en surfaces non exploitées au référentiel parcellaire graphique (RPG) Projet d'élevage dont la viabilité économique (à long terme) est incompatible avec l'âge de l'unique détenteur des parts de l'EARL.

Le président de séance

Le Secrétaire Général des Services de l'État


Mathieu GATINEAU